

## CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE POSTE RÉGULIER TEMPS PLEIN (35 h /semaine)

Services Éducatifs

### NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction et de la direction adjointe des services éducatifs, l'emploi comporte des fonctions de conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique. La personne aura comme mandat général de soutenir les activités pédagogiques destinées aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA) de niveau primaire et secondaire en lien avec les programmes ministériels. Plus précisément, elle ou il devra :

- Accompagner le personnel enseignant en ce qui concerne les aspects suivants :
  - la différenciation pédagogique;
  - l'adaptation de l'enseignement, particulièrement dans les classes d'adaptation scolaire au primaire et au secondaire;
  - la gestion de classe au régulier et an adaptation scolaire;
  - l'appropriation et la mise en œuvre de différentes approches pédagogiques.
- Soutenir les directions d'établissement dans leur rôle pédagogique auprès des classes d'adaptation scolaire;
- Travailler en équipe avec d'autres membres du personnel (équipes multidisciplinaires);
- Participer activement au développement des priorités ciblées par la commission scolaire et qui concernent l'équipe des services éducatifs;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation;
- Expérience de trois (3) ans en enseignement;
- Expérience pertinente en adaptation scolaire ou auprès de clientèles en difficulté.

### EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Maîtrise du français;
- Capacité d'adaptation;
- Capacité de travailler en équipe.

**ENTRÉE EN FONCTION** : Le ou vers le 12 août 2019.

**TRAITEMENT** : Selon la convention collective du personnel professionnel. Le traitement est déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience et peut varier entre 25,25 \$ et 45,22 \$ de l'heure.

**PROCÉDURE** : Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature **en indiquant le numéro de concours approprié** et en faisant part de leur intérêt de même que de leur expérience **au plus tard le 27 juin 2019 à 16 heures** à la direction des ressources humaines :

Commission scolaire de la Rivière  
Service des ressources humaines  
375, rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet (Québec) J3T 1Y6  
**Numéro de concours : CP-EHDAA-SE-270619**  
Courriel : [emploi@csrivieraine.qc.ca](mailto:emploi@csrivieraine.qc.ca)